



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations classées

Question écrite n° 109897

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur le contrôle des installations classées soumises à autorisation, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment que, pour concilier la nécessité d'engager une action ferme lorsqu'un organisme de contrôle constate de graves non-conformités et le souci de ne pas submerger l'inspection sous une masse d'observations mineures, il conviendrait de prévoir une procédure pour traiter les non-conformités les plus graves. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109897

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11729